

CONSEIL MUNICIPAL DE ST SAUVEUR DES LANDES

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE

DU JEUDI 22 OCTOBRE 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-deux octobre, à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de Saint Sauveur des Landes, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre HARDY, maire.

En exercice : 19
Présents : 14
Absents : 5
Pouvoir : 1
Votants : 15

Date de convocation : 15.10.2020

Affichage compte-rendu : 03.11.2020

Etaient présents :

| | | |
|--|--------------------|--------------------|
| HARDY Jean-Pierre, maire | PEROZ Claude | BOIVENT Amand |
| BY Françoise, 1 ^{ère} adjointe | TURMEL Catherine | ARNOULD Bérénice |
| DEROYER Christophe, 2 ^è adjoint | PARIS Stéphane | LE COURTOIS Xavier |
| LEDOC Joëlle, 3 ^è adjointe | JAN Stéphanie | ARONDEL Carine |
| HAMARD Pierrick, 4 ^è adjoint | LHERMELIN Virginie | |

Absents excusés : BRAULT Louis, TABURET Micheline, ROUHAUD Jean-François (pouvoir à M. Boivent),

Absents : HARDÉ Séverine, MONTJARRET Claude

Secrétaire de séance : TURMEL Catherine

Questions inscrites à l'ordre du jour :

- Démolition des maisons 23/25 rue du Coglais :**
 - Attribution du marché suite à consultation à procédure adaptée
- Prieuré III :**
 - Bilan de la présentation du 10/10 aux habitants du Prieuré 1 et 2
 - Suite du dossier - calendrier
- Commerce de proximité :**
 - Candidats boulangers reçus en auditions le 19/10
 - Phase Esquisse : réunion avec l'architecte
- Fougères Agglo :** infos diverses, délégué SPL Fougères Tourisme
- Rapport décisions du maire prise par délégation du Conseil**
- Questions diverses :** informations diverses
- Questions ouvertes**

En mémoire de Samuel Paty professeur d'histoire-géographie, au collège du Bois d'Aulne à Conflans-Sainte-Honorine, assassiné le 16 octobre 2020, l'assemblée respecte une minute de silence. Et fait part de sa solidarité avec sa famille, de son soutien à l'ensemble de la communauté éducative, et de sa mobilisation pour la défense de la liberté d'expression et de la laïcité comme valeurs fondamentales de la République Française.

Le procès-verbal du 24.09.2020 est adopté par les membres du conseil municipal, qui signent le feuillet de clôture du registre des délibérations.

1. DEMOLITION DES DEUX MAISONS RUE DU COGLAIS

Suite à la consultation à procédure adaptée qui a eu lieu du 19/09/2020 au 09/10/2020 à 12h, 9 offres ont été reçues dans les délais sur la plateforme e-megalis.

Critères d'analyse des offres : prix 60 % - Valeur technique : 40 %

Après lecture du rapport d'analyse des offres de Michot architecte, qui accompagne la commune dans la phase préalable aux travaux de démolition, il est proposé de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse soit celle de FTPB (53400 St Pierre la Cour) pour un montant de 25 877 EUR HT soit 31 052, 40 EUR TTC

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide de :

- Retenir l'offre de de FTPB (53400 St Pierre la Cour) pour un montant de 25 877 EUR HT soit 31 052, 40 EUR TTC
- Et autorise monsieur le maire à signer le marché et toutes les pièces nécessaires au bon déroulement de cette affaire.

Calendrier prévisionnel de travaux :

- Notification du marché : début novembre
- Délai de dossier amiante : 1 mois
- Début de travaux : décembre 2020/janvier 2021
- Tri des pierres pour récupération à transférer à l'atelier technique
- Durée : 1 mois (il y aura probablement 3/4 jours de blocage d'une demi-chaussée rue du Coglais)

2. PRIEURÉ III

Le samedi 10 octobre, le projet du lotissement communal Prieuré III a été présenté aux résidents du Prieuré I et II. Quinze foyers étaient présents et cinq conseillers municipaux (M. le maire, M. Deroyer, Mme Leduc, Mme Arondel, M. Paris).

La réunion a porté sur 2 volets :

1) Sur le projet du Prieuré III : les résidents ont fait part de leurs craintes relatives à la sécurité, à l'accès, ainsi qu'au bruit pour les deux logements locatifs bordant l'accès au futur lotissement. Solution proposée : voir avec Fougères Habitat les possibilités d'isolants phoniques à poser sur les pignons, qui ne sont pas uniquement des garages.

2) Sur la résidence du Prieuré I et II : les résidents ont indiqué que les écluses ne jouaient pas leur rôle de ralentisseurs. Des propositions d'aménagement seront étudiées par la commission voirie. Les résidents ont également soulevé le problème de l'entretien du lotissement, qu'ils jugent insuffisant, particulièrement au niveau de la taille des arbustes trop envahissants et gênants pour la visibilité. Il a été souligné aussi le désir de rematérialiser les allées.

Mme Arondel déplore qu'il n'y ait pas eu de réponse claire à la question, posée à plusieurs reprises par les résidents, de savoir si le projet du prieuré III était acté ou non. Monsieur le maire en répondant que seule la maîtrise d'œuvre était engagée, n'a pas permis d'éclaircir ce point. M. Paris confirme que ce flou persiste, car la question n'a jamais été présentée sous cet angle : faisons-nous ou pas ce projet... M. Boivent partage cet avis et n'est pas à l'aise avec ce dossier qui, depuis son origine, génère beaucoup de tensions.

Mme Arondel indique que les motifs empêchant l'accès du prieuré III par le lotissement des Chênes n'ont pas été clairement expliqués aux habitants.

M. Boivent demande si des remarques ont été faites sur le projet en lui-même. Mme Arondel rapporte que les résidents ont notamment soulevé la question du devenir du terrain indiqué en espace verts et de loisirs dans l'esquisse, car ils craignent qu'il ne soit un jour construit.

M. Paris indique qu'il y a également eu un malentendu sur la circulation à sens unique ou double sens de l'accès entre les deux logements locatifs.

Des points positifs ont quand même été cités, à savoir, l'agrandissement des lots qui a bien été jugé, et le grand espace vert, considéré comme un atout.

Monsieur le maire invite le conseil municipal à valider l'esquisse F telle que présentée, et qui reprenait les remarques du conseil municipal du 24 septembre dernier.

Le conseil municipal valide l'esquisse sur la partie du périmètre du lotissement Prieuré III, mais pas l'accès qui doit être retravaillé avec le maître d'œuvre.

La prochaine commission Urbanisme-Aménagement programmée le jeudi 5 novembre va travailler sur les aspects techniques (voirie - réseaux) et réglementaires du dossier avec le maître d'œuvre.

3. COMMERCE DE PROXIMITE

Suite à l'appel à candidature de boulangers-pâtisseries, qui avait lieu jusqu'au 8 octobre, quatre dossiers de candidatures ont été déposés en mairie par des professionnels pour l'exploitation de la future boulangerie-pâtisserie-snacking.

Deux auditions ont eu lieu le lundi 19/10 avec le bureau municipal et la CCI. Une 3^{ème} et dernière audition aura lieu le vendredi 30/10. Il en ressort jusqu'à présent des candidats

motivés et prêts à s'investir pendant plusieurs mois avec la commune afin d'ouvrir ce commerce au printemps 2022.

La prochaine réunion de travail avec l'architecte aura lieu le mercredi 4 novembre.

4. FOUGERES AGGLOMERATION

Infos diverses

o DSC 2020

Montant de la dotation solidarité communautaire (DSC) attribuée à la commune de St Sauveur des Landes pour 2020 : 8 175 € (-20%)

o FDC 2020

Vu l'article 5214-16 (V) du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du conseil communautaire portant répartition du Fonds de Développement des communes ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré DECIDE à l'unanimité

Article 1 : de solliciter Fougères Agglomération à hauteur de 20 788 € (+14%)

Article 2 : d'affecter la recette au projet : « Réhabilitation de la salle de sports »

Article 3 : dit que le Maire et le comptable public assignataire de Fougères Collectivités sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

o Délégués CLET :

La Commission Locale chargée d'évaluer les transferts prévus à l'article 1609 nonies C du Code général des impôts est créée par le Conseil d'Agglomération qui en détermine la composition. Elle est composée de conseillers municipaux désignés par les communes. Le texte ne prévoit pas de composition spécifique mais chaque commune doit être représentée par au moins un membre. Pour Saint Sauveur des Landes, 1 titulaire et 1 suppléant doivent représenter la commune au sein de la CLET. Il est proposé de nommer :

Titulaire : Jean-Pierre HARDY, suppléante : Joëlle LEDUC

Accord du conseil municipal

o Délégués SPL Tourisme :

Monsieur le maire propose de désigner Mme By membre déléguée du conseil municipal auprès de la SPL Tourisme. Accord du conseil municipal

5. RAPPORT SUR LES DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION

Décisions prises par le maire dans le cadre de la délégation de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, accordée par délibération du conseil communal n°2020/04-051 du 16.06.2020 :

- DIA : renonciation au DPU : 24 résidence des Landes Marie
- DIA : renonciation au DPU : 40 rue Coglais (AB395)

- Signature devis ALZEO compost pour le dépôt de déchets verts pour un montant de 35 EUR HT la tonne (plateforme de dépôt de St Jean sur Couesnon) et 390 EUR si transport.
- Signature devis Intersport filet foot pour un montant de 289,49 EUR TTC

6. QUESTIONS DIVERSES

Informations diverses

- Commémoration du 11 novembre: mercredi 11 novembre, nous commémorerons l'armistice de la Grande guerre et rendrons hommage à tous les morts pour la France. Dans le contexte de l'état d'urgence sanitaire, la cérémonie devra être organisée dans un format très restreint. Les maires pourront présider des cérémonies, dans les lieux où elles se tiennent habituellement, en veillant à limiter le nombre de personnes présentes à six, conformément à l'article 3 du décret n°2020-1262 du 16 octobre 2020. Ces cérémonies devront se dérouler dans le strict respect des mesures sanitaires : distanciation physique et port du masque.
- Pétition des habitants du lotissement des Landes Marie : une pétition des habitants de la Résidence des Landes Marie relative aux aménagements de l'accès à ce lotissement a été déposée ce jour en mairie. En effet, un accident a eu le 30 septembre dernier impliquant une voiture et un deux roues au niveau du carrefour giratoire de la RD18. Monsieur le maire propose de confier l'étude de ce dossier à la commission voirie qui pourra entendre les représentant des habitants de la résidence, en y associant les services de l'agence départementale.
- Travaux AEP Nord de l'agglomération : monsieur le maire informe les élus que le puisard du village de la Luardière n'est plus en fonction et que la pression insuffisante ne permet pas d'alimenter une borne incendie.
- Téléthon : M. Deroyer informe les élus que les démarches de préparation du téléthon se poursuivent sans certitude que cette journée puisse avoir lieu. Elle sera de toute façon particulière cette année puisque chaque commune organise un des événements sur son territoire sans interactions entre elles.

Prochaines réunions

- Mardi 27 octobre 20h30 : CCAS
- Mercredi 4 novembre à 10h : commission Urbanisme-aménagement-développement local + Commission Bâtiments + BM : construction d'un bâtiment pour une boulangerie
- Jeudi 5 novembre à 16h : Commission Urbanisme-aménagement + BM : Prieuré 3
- Jeudi 03 ou 10 décembre : conseil municipal

7. QUESTIONS OUVERTES

✓ Mme Arondel souhaiterait que des aménagements de sécurité puissent également être réfléchis pour les lieux-dits en campagne, en effet certains secteurs comme la Binclinais en ont besoin. M. Hamard, adjoint délégué à la voirie indique qu'un contact va être pris avec l'agence départementale pour voir ce qu'il est possible de faire.

✓ M. Paris demande s'il est envisageable de prévoir des pistes cyclables entre les hameaux et le bourg pour le rejoindre de manière sécurisée. Pour M. Hamard, rendre le bourg accessible en liaison sécurisée vélo est en effet un beau projet à étudier. Cependant cette démarche sera longue notamment en raison des questions foncières.

✓ M. Lecourtois demande si une nouvelle rencontre avec le potentiel acquéreur privé de l'étang est prochainement prévue. Il estime que la commission doit réfléchir en amont au devenir de l'étang. Monsieur le maire indique qu'il faudrait réfléchir de manière globale avec le terrain attenant appartenant à Sotrav, et qui doit être rétrocédé à l'avenir à la commune.

✓ M. Hamard indique que suite à la rencontre avec les dirigeants de Sotrav, une nouvelle convention doit être signée entre la commune et l'entreprise, pour définir la nouvelle date de rétrocession et y indiquer les exigences de la commune au niveau des aménagements du terrain (espaces verts, plantations...); une rencontre est programmée avec le paysagiste de l'entreprise en mars 2021. Il y aura ensuite des rencontres régulières jusqu'à la cession du terrain en 2024.

✓ M. Boivent demande si la commission développement local a bien rencontré le restaurateur, comme demandé par M. Rouhaud lors du conseil municipal du 24 septembre dernier, afin de le rassurer sur le projet de boulangerie. Monsieur le maire indique que cette rencontre n'a pas eu lieu pour l'instant.

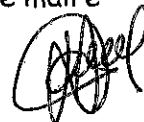
L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève la séance à 22h50.

Le secrétaire de séance

Catherine TURMEL



Le maire



Jean-Pierre HARDY